

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

Présents : Thierry LASSALLE, Jean-Pierre ETENDARD, David CHOLLET, Bruno BARREL, Richard CLEMENT, Benoît BOURDEAU, Marie-Christine DIGUE, Valérie MALEUVRE, Liliane NEVEU, Marie HAMON et Catherine COTTIER

Absents excusés : M. JAGULT ayant donné pouvoir à Mme DIGUE, M. LURTON ayant donné pouvoir à M. BARREL, Mme CROIXMARIE ayant donné pouvoir à Mme COTTIER, Mme PRIME ayant donné pouvoir à Mme MALEUVRE.

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU SEMNON

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant devant siéger au Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon ont été désignés en tant que **Délégué Titulaire** : Monsieur LASSALLE Thierry puis en tant que **Délégué Suppléant** : Monsieur JAGULT Daniel

Vote (15 Pour)

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente le compte administratif assainissement de l'année 2013. Le compte administratif fait paraître un résultat positif de 40 170 € approuvé par le trésorier.

Vote (15 Pour)

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMMUNE

Monsieur le trésorier présente le compte administratif de la commune pour l'année 2013 qui fait apparaître un déficit de 52 088 €.

Vote (15 Pour)

BUDGET PRIMITIF 2014 COMMUNE

Monsieur le trésorier présente le budget primitif de la commune pour l'année 2014 pour un montant de fonctionnement de 424 169 €.

Cette année, la commune va continuer les travaux d'aménagement du bourg tranche 2. Mais également, elle va procéder aux réparations de l'église, notamment la mise en place d'une horloge électronique. Puis des achats au sein de l'école sont prévus pour préparer la rentrée prochaine et les activités de TAP (Temps d'Activité Périscolaire) et APC (Activité Pédagogique Complémentaire).

Vote (15 Pour)

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ASSAINISSEMENT ET DE LA COMMUNE

Après avoir approuvé à l'unanimité, le compte administratif 2013 de ces deux budgets, le Conseil Municipal a approuvé les comptes de gestion dressés par Monsieur le Receveur Municipal se rapportant à l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Vote (15 Pour)

TAUX D'IMPOSITION 2014

Madame le Maire et ses Adjointes proposent pour cette nouvelle année de ne pas voter d'augmentation de la fiscalité pour l'année 2014 et décident de conserver les taux votés en 2013 soit

Taxe d'habitation :	15.65 %
Taxe foncière bâti :	17.21 %
Taxe foncière non bâti :	49.97 %

Vote (15 Pour)